



Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du Plan directeur des écoles

8 mars 2023

Heure du début : 18h00

Participation

Nom	Affiliation	Nom	Affiliation	Nom	Affiliation
Thomas Dernoga	Président du Conseil du comté de PG	Jason Washington	OAIPD, PGCPS	Brandey McDonald	Fengate Asset Management
Mychael Dickerson	Chef du personnel de PGCPS, Directeur exécutif	Brittney Bennett	Brailsford & Dunlavey, Inc.	Michael Ricketts	Gilbane Building Company
Erica Berry-Wilson	Directrice du personnel, DCAO pour la santé, les services humains et l'éducation				

Ouverture de la séance :

Ouverture de la séance par Brittney Bennett : « Bienvenue à la réunion du comité de pilotage du Plan directeur des écoles du premier trimestre 2023. Je cède maintenant la parole à M. Mychael Dickerson, qui va ouvrir la séance. »

M. Dickerson ouvre la séance publique.

Logistique de la réunion :

- Accès à une interprétation en espagnol
- L'interprétation en langue des signes américaine se fait simultanément.
- La fonction pour les questions-réponses – est désactivée
- Les questions peuvent être soumises sur le site web du programme : www.pgcpsblueprintschools.com
- Les commentaires du public - seront appelés selon l'ordre dans lequel vous vous êtes inscrit

L'appel nominal de tous les participants a lieu

- Le président du conseil, Dernoga a été marqué comme présent
- Mr. Mychael Dickerson a été marqué comme présent
- Ms. Berry-Wilson a été marqué comme présent

Le comité de pilotage passe à :





- M. Dickerson propose d'approver le compte-rendu de la réunion du comité directeur du quatrième trimestre (14/12/2022). Erica Berry-Wilson a appuyé la proposition. Tous les membres du comité directeur présents ont voté pour, sans opposition ni abstention.
- M. Dickerson propose d'approver l'ordre du jour de la réunion du comité directeur du 8 mars 2023. Erica Berry-Wilson a appuyé la proposition. Tous les membres du comité directeur présents ont voté pour, sans opposition ni abstention.

Rapport du directeur

[Voir ci-joint](#)

Questions et Réponses :

Comité :

M. Thomas Dernoga demande : (En ce qui concerne la sécurité et les élèves qui font des trous dans les clôtures) « Y a-t-il un plan pour remédier à cela d'une manière ou d'une autre ? »

M. Jason Washington répond : « Le plan initial prévoit qu'il ne s'agit pas d'une activité, mais d'un équipement couvert par Honeywell. Une partie de leur plan de maintenance consiste à s'assurer que tout est toujours en place. Ils disposent désormais d'un budget dit « de services à long terme », qu'ils ont établi en fonction du coût de remplacement à l'heure actuelle, etc. En cas de coupures répétées, cela entraînerait probablement des frais supplémentaires pour PGCPS à l'avenir. Mais au départ, cette responsabilité incomberait à Honeywell, qui doit s'assurer que les clôtures sont toujours en place, entretenues, et les remplacer si elles commencent à s'effondrer ou à présenter des défaillances. Cela fait partie de leurs responsabilités dans le cadre du contrat de maintenance. Donc, au départ, ce serait Honeywell. Maintenant, si nous constatons des coupes importantes, flagrantes et répétées, je pense que nous aurions probablement des discussions supplémentaires sur ce qu'il convient de faire, car ils demanderaient probablement des ajustements aux clôtures et à ce que nous utilisons si tel était le cas. Mais ce serait l'approche initiale, Monsieur le Conseiller, et cela relèverait de leurs responsabilités contractuelles. »

M. Dernoga demande : « Je suis ravi de constater que tout se déroule comme prévu, mais j'ai remarqué dans plusieurs rapports, y compris le dernier rapport mensuel, des inquiétudes concernant les unités de traitement d'air sur le toit et l'affirmation selon laquelle celles-ci pourraient être retardées. Je suis actuellement en train d'évaluer l'impact sur le calendrier qui figurait dans le dernier rapport et dans les rapports précédents. Êtes-vous convaincu à ce stade que l'installation sera terminée à temps pour ceux qui retarderont les ouvertures ? »

M. Ricketts répond : « Je suis tout content à ce sujet. Nous avons nos unités de toiture. Nous avons aussi notre équipement pour équipement électrique. Nous avons donc évité les retards dans la livraison de cet équipement





grâce aux efforts héroïques de divers membres de l'équipe. Une grande partie des retards était due au conflit ukrainien, qui a entraîné une pénurie de matières premières nécessaires à la fabrication de composants tels que les puces et certains éléments en acier inoxydable. Mais nous avons examiné les problèmes et les chaînes d'approvisionnement en détail, et nous avons pu travailler avec les fournisseurs pour trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en matériaux et accélérer nos livraisons. Ainsi, même si elles ont pris du retard par rapport à ce qui était initialement prévu, nous disposons de tous les produits et de tous les matériaux, et les unités de toiture sont installées sur de nombreux bâtiments. Nous n'avons donc plus aucun problème. » M. Dernoga demande : « J'ai examiné chaque rapport mensuel contenu dans le dossier, et les ordres de modification s'accumulent. À l'heure actuelle, il semble donc y avoir 8,7 millions de dollars d'ordres de modification approuvés et 31 millions de dollars en attente. Si je comprends bien, le budget global s'élève donc actuellement à 492,5 millions de dollars ? »

M. Washington répond : « Non. Il y a deux catégories ici. Il y a une catégorie de commandes de modification dirigées par le propriétaire et nécessaires liées aux sites ainsi qu'à l'adaptation aux nouvelles normes, qui représentent 8,1 millions de dollars. Dans ces 30 millions de dollars, il y a une catégorie de ce qui est revendiqué comme force majeure. Et cela ne concerne pas le comté de Prince George. Cela n'est pas dirigé par ce bureau. Cela relève en fait des services d'achat et d'approvisionnement. Donc cela n'a pas été approuvé, car il s'agit d'une réclamation que les Partenaires éducatifs et communautaires du comté de Prince George ont déposée auprès du service des achats. Mais tout cela est intégré dans le registre des ordres de modification que vous voyez. »

M. Dernoga ajoute : « Je vois que c'est en attente. Et je vois également qu'il y a une différence entre la catégorie qui est demandée par le propriétaire et l'autre catégorie. Était-ce UCL ? »

M. Washington répond : « Les conditions foncières sont inconnues. Alors Clay et toutes les autres choses. Oui. Donc, pour l'instant, nous prévoyons, d'après les directives du propriétaire et d'après ce qui nous est demandé, conformément aux ULC, environ 2 à 3 % du coût du programme, qui était d'environ 450 à 455 millions de dollars, je pense, en capital. C'est là que nous visons, en ce qui concerne cela. Fingate fonctionne parce que cela sera ajouté conformément au contrat, nous avons la possibilité de refinancer cela. Ce qui, selon nous, restera dans les limites du plafond d'accessibilité financière. Notre plafond d'accessibilité financière était de 32 millions de dollars. Nous avons clos à 29,5 millions de dollars. Nous disposons donc d'une marge de manœuvre pour garantir l'accessibilité financière. Nous ne savons pas avec certitude, et nous ne saurons pas avec certitude quel sera le montant final tant que les écoles participant à ce programme ne seront pas fermées. Ce sera à l'automne 2024. Nous devons démolir Walker Mill et construire un terrain. Il est donc possible que le terrain existant sous l'école soit inadapté et que son état soit inconnu. Mais pour l'instant, c'est ainsi que le projet est structuré. C'est là où nous en sommes. Mais je tiens simplement à faire la distinction entre ce qui est en attente et ce qui est approuvé. »





M. Dernoga ajoute : « Si tout était approuvé en tant que projet en attente, cela entraînerait une augmentation de 10 % du budget global ? »

M. Washington répond : « Oui. Je dirais que 50 sur 450, cela représente probablement environ 10 %. »

M. Dernoga ajoute : « Donc, ces références au règlement des litiges, c'est là que vont les litiges en cours ? Est-ce que c'est ça, le règlement des litiges ? »

M. Washington répond : « Oui. Le règlement des litiges est précisé dans le contrat que nous avons conclu, qui prévoit littéralement que nous nous engageons à discuter des problèmes et à trouver une solution. Nous n'allons pas devant les tribunaux. »

Mme Erica Berry-Wilson demande : « Monsieur Washington, pourriez-vous nous faire le point ? Je sais que vous l'avez déjà fait lors de la plupart de nos réunions du comité directeur. Un point sur la conformité MBE. Où en sommes-nous à ce stade ? »

M. Washington répond : « Je suis ravi d'annoncer que, d'après notre dernier rapport, nous avons atteint 107 % des exigences. Nous avons dépassé les 30 % requis dans le contrat. Pour que tout le monde soit au courant, cela ne concerne que la partie conception-construction. Cela recommence pour les services pour la période suivante. Je remercie Gilbain et ses partenaires pour leur travail acharné. Je ne sais pas si ce chiffre va augmenter. Je ne sais pas si tout a déjà été acheté. Il se peut donc qu'il y ait un peu plus. Mais pour atteindre ce chiffre alors qu'il reste encore plusieurs mois avant le début de la construction, je suis très satisfait de leur intention et de leur concentration sur cet objectif. »

Mme Berry-Wilson demande : « Je crois comprendre qu'il y a un procès concernant la classification erronée des travailleurs sur le chantier du lycée et du collège. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous donner quelques informations générales ? »

M. Ricketts répond : « Il s'agit d'une affaire judiciaire en cours. En général, dans le cadre de contrats, en particulier pour les grandes entreprises comme la nôtre, nous faisons appel à des sous-traitants et à des sous-sous-traitants. Ce litige concerne des sous-traitants de niveau inférieur qui ne semblent pas avoir respecté les obligations en matière de déclaration et de paiement des salaires. Gilbain veille à ce que les personnes perçoivent le salaire qui leur est dû. Nous nous efforçons de faire en sorte que les employés soient correctement rémunérés et que les sous-traitants qui n'ont pas versé les salaires corrects prennent les mesures qui s'imposent. Le litige étant en cours, je ne peux pas entrer dans les détails, mais c'est une question que nous prenons très au sérieux et que nous appliquons auprès de nos sous-traitants. Nous avons mis en place un





programme qui contrôle non seulement la participation des MBE, mais aussi les paiements et la participation salariale de nos sous-traitants. Et lorsque ces rapports révèlent une anomalie, par exemple si quelqu'un a été sous-payé, nous le signalons et nous revenons en arrière pour payer la personne concernée. Il y a probablement eu six ou sept cas où un sous-traitant n'a pas versé le salaire approprié et où cela a été signalé. Nous avons pu revenir en arrière et procéder à un remboursement. Concernant les employés qui ont déposé une réclamation auprès d'un sous-traitant, d'après les informations dont nous disposons, nos rapports indiquaient qu'ils avaient été correctement payés, mais apparemment ce n'était pas le cas. Il se peut donc que nous ayons reçu des documents incorrects. »

Mme Berry-Wilson ajoute : « Quel est l'impact de tout cela sur le fonctionnement de l'école ou le déroulement des tâches ? Y a-t-il un impact ? »

M. Ricketts répond : « Non, c'est vraiment un problème secondaire. Comme je l'ai dit, nous avons eu sept autres cas où un problème est survenu et où nous avons pu le signaler. Nous avons identifié le problème. Nous sommes revenus en arrière et avons demandé au sous-traitant de dédommager les sous-traitants. Dans ce cas précis, ces personnes ont choisi une autre voie. Mais cela ne retarde pas les travaux et n'a pas d'impact sur notre activité quotidienne. Nous voulons qu'ils soient correctement rémunérés. S'ils n'ont pas été payés correctement, ils le seront. »

M. Dernoga demande : « Je dois dire que je suis satisfait des progrès réalisés concernant les MBE. C'est remarquable, surtout par rapport aux données historiques. Mais je tiens à clarifier un point, car je sais que mes collègues ne seront pas d'accord. Je consulte le rapport du 8 février sur les MBE. Il semble que vous ayez des données mises à jour, car vos chiffres sont plus élevés. Je suppose donc qu'il y a bien une mise à jour. Le taux de MBE dans ce rapport pour les distinctions était de 32,4 %, mais pour les entreprises basées au niveau du comté, il semble être de 13 %. Est-ce bien cela ? »

M. Ricketts répond : « Les données du rapport mensuel, publiées en ligne, accusent généralement un retard d'environ deux mois. Les informations transmises récemment à Jason ont été mises à jour fin février et figureront dans le prochain rapport mensuel, qui paraîtra dans quelques jours. Vous y trouverez donc des informations plus récentes qu'en janvier. »

M. Dernoga ajoute : « Ma question concerne le nombre total d'entreprises appartenant à des minorités (MBE). Le nombre total est excellent, mais mes collègues vont me poser des questions sur le nombre de MBE par comté. Vous avez le montant en dollars, mais pas le pourcentage. Il semble toutefois se situer généralement entre 12 et 13 % d'un rapport à l'autre. »

M. Ricketts répond : « C'est peut-être le cas. Je n'ai pas ces chiffres sous les yeux, je ne peux donc pas vous donner de réponse précise, mais je sais que notre exigence était que 20 % des MBE devaient être attribués à





des entreprises basées dans le comté. Et d'après le dernier rapport que j'ai vu, nous dépassions ce pourcentage pour les entreprises basées dans le comté. »

M. Dernoga ajoute : « Exactement. Eh bien, il y a les entreprises basées dans le comté, qui représentent 19,7 % dans ce rapport, ce qui est bien, mais les MBE basées dans le comté semblent constituer une catégorie distincte, comme un sous-ensemble de chacune. D'après les chiffres, leur nombre est beaucoup plus faible, mais ce n'est pas dramatique. Comme je l'ai dit, mes collègues s'intéressent beaucoup à ce chiffre en particulier. »

M. Washington répond : « Et à juste titre. Nous avons entendu plusieurs de vos collègues, monsieur, qui souhaitaient que nous soyons un peu plus intentionnels et plus concentrés sur ce point. Mais oui, vous avez raison, ces deux catégories sont distinctes. Et une fois que j'aurai reçu cette mise à jour, le 10 de chaque mois, nous recevrons un nouveau rapport. Nous recevrons donc le rapport de février le 10 mars. Si vous le souhaitez, je peux vous l'envoyer, mais je le joins généralement au rapport trimestriel. C'est à ce moment-là que je recevrai les informations officielles mises à jour à transmettre. »

Commentaires du public :

M. Michael Amakor commente : « Ma question portait sur ce qui se passerait si, ou quand, les élèves commencerait l'école et découvraient que le bâtiment n'était pas conçu correctement ou qu'il fallait y apporter des modifications. Le budget prévoit-il des aménagements ou est-il prévu de redessiner les écoles après leur livraison, ou est-ce définitif ? Serait-ce définitif ? »

Mme Charisse Vickerie commente : « Mon commentaire est le même que d'habitude, et Jason l'entend tous les mois. Je ne suis pas satisfaite de la façon dont nous allons faire déménager ces jeunes enfants pendant les vacances d'Action de grâce dans une toute nouvelle école. Nous avons appris le mois dernier que non seulement nous aurons des élèves du primaire, c'est-à-dire de la maternelle à la 5e année, mais aussi des élèves de 6e, 7e et 8e année, et que nous aurons également un programme pour les enfants autistes à Colin Powell. Et pour avoir les enseignants, les élèves, les parents, je suis parent d'un enfant ayant des besoins spéciaux. Nous déménager dans une nouvelle école pendant les vacances de quatre ou cinq jours, après avoir passé trois ou quatre mois dans une autre école, et maintenant vous attendez de mon enfant qu'il reconnaisse une toute nouvelle école avec ses couloirs et tout le reste. C'est tout simplement ridicule. Je comprends qu'il y ait eu une saturation des locaux. Je comprends qu'il y ait eu des problèmes de livraison. Cela me semble logique. Ce qui ne me semble pas logique, c'est d'ouvrir une école après les vacances d'Action de grâces. Vous pouvez littéralement attendre deux semaines et demie, trois semaines, et ouvrir cette école début janvier. Vous nous donnerez ainsi une meilleure occasion de préparer nos enfants à cette nouvelle école. Vous donnerez à nos enseignants le temps de déménager leurs salles de classe et de les installer correctement. C'est tout





simplement inapproprié, horriblement conçu et inadapté sur le plan logistique. J'implore donc le comité de travailler avec la direction des écoles publiques de PGC et de discuter d'un autre plan à ce sujet. C'est horrible. »

M. Antonio Leon commente : « J'espérais obtenir des réponses ce soir pendant cette session, mais je vais chercher quelque chose sur le site web. J'ai déjà posé cette question par le passé, et je n'ai vu aucune réponse, mais je n'ai pas mon commentaire devant moi, tel que je vous l'avais envoyé. Mais en gros, ma préoccupation concernait ce partenariat public-privé et la manière dont les partenariats public-privé ont été mis en place dans d'autres domaines du gouvernement. J'avais des inquiétudes à propos de celui-ci, qui est le premier du pays dans le domaine scolaire, et je voulais savoir si le contrat, l'accord qui s'y rapporte, pouvait être publié quelque part afin que le public puisse le lire. Car je n'ai réussi à le trouver nulle part. Lorsque je l'ai demandé par le passé, je n'ai reçu aucune réponse. Je pense que les contribuables devraient pouvoir consulter ce document très important. Ce type de partenariat a parfois échoué dans d'autres projets, et nous savons que le secteur privé cherche à maximiser ses profits et ses rendements. C'est donc une préoccupation pour nous, ici, dans le public. Si possible, je demanderais à toutes les personnes concernées de le publier quelque part afin que le public puisse le consulter. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci. » Je vous remercie. »

M. Jason Washington répond : « Je vais intervenir pour répondre à cette question, car il s'agit de garantir la transparence. M. Leon, le contrat complet, toutes les pièces jointes, etc. se trouvent sur pgcps.org, sous la rubrique « Blueprint schools, Colin facilities » (*Plan directeur des écoles, installations de Colin*). En bas de page, vous trouverez tous nos rapports trimestriels, toutes nos newsletters et tous nos avis de construction. Mais sous l'année 20-21, il y a un lien hypertexte vers l'accord du projet et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent, jusqu'à la pièce EE. Tout cela a donc été publié. Il est accessible à tous. Il vous suffit donc de vous rendre sur Pgcpss.org, de taper « Blueprint Schools », puis « Colin Facilities », et sous 2020-2021, vous verrez l'accord de projet, toutes les pièces jointes, ainsi que toutes les présentations qui ont été fournies dans le résumé des mesures prises par le conseil, etc. Je vous prie de m'excuser si nous n'avons pas répondu pour vous fournir ces informations, mais elles sont désormais disponibles sur le site web et vous pouvez les consulter.

M. Brennan Tanner commente : « La grande préoccupation que nous avons actuellement au Collège de Hyattsville est que nous sommes une école d'arts créatifs et du spectacle, et que nous ne disposons pas d'une salle de spectacle acceptable pour une école d'arts créatifs et du spectacle. Le Collège de Hyattsville compte l'une des plus importantes populations d'élèves ESOL du comté, mais nous abritons également une école d'arts créatifs et du spectacle pour les élèves de 6e, 7e et 8e année. Et j'essaie de comprendre, après tout le travail et les protestations que nous avons menés au début, pourquoi nous ne disposons pas d'une salle de spectacle acceptable à Hyattsville, une ville qui célèbre les arts. La question qui m'a été posée aujourd'hui, qui concerne également la sécurité, se trouve à l'arrière du bâtiment. Le portail de livraison du bâtiment se trouve dans la rue arrière. Y aura-t-il une barrière pour empêcher l'entrée de véhicules non autorisés pendant les heures de





classe ? Cela m'a été présenté aujourd'hui par l'une des personnes qui vit dans une maison adjacente à cette ruelle. Voilà donc mes deux commentaires. Je vous remercie. »

Il y a eu quatre commentaires publics supplémentaires, dont les auteurs n'étaient pas présents à la réunion.

Points non-inscrits à l'ordre du jour :

- M. Jason Washington discute des dates de la visite des écoles, probablement début avril, avant la prochaine réunion du comité directeur.

Prochaine réunion du comité directeur :

17/5/2023

Levée de la séance :

M. Dickerson propose de lever la séance. La séance est levée.

